



Avis de convocation de l'Assemblée primaire concernant les votations cantonales du 29 novembre 2015

L'Assemblée primaire de Veysonnaz est convoquée pour les

samedi 28 novembre et dimanche 29 novembre 2015

à l'effet de se prononcer **en matière cantonale** sur le rejet ou l'acceptation de

- Initiative populaire "Chaque Voix Compte"
- Décret du 16 décembre 2014 concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Vote par correspondance (envoi par poste)



L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection.

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC). Le vote par correspondance est nul si l'électeur n'a pas utilisé l'enveloppe de transmission officielle ou si l'enveloppe comprend le matériel de vote de plusieurs électeurs (envoi groupé).

Vote par dépôt à la commune



Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement auprès du secrétariat communal, **dans l'urne prévue à cet effet**, peuvent le faire pendant **les heures d'ouverture officielles du bureau communal** jusqu'au **vendredi 27 novembre 2015 à 11:30 (dernier délai)**.

Le vote est considéré comme nul si l'enveloppe de vote est déposée dans la boîte postale à l'extérieur du bâtiment communal.

Vote à l'urne

Le bureau de vote situé à la salle au sous-sol du bâtiment communal est ouvert selon les horaires suivants :



- | | | |
|---------------|------------------|-------------------------|
| • le samedi | 28 novembre 2015 | de 18 h. 30 à 19 h. 30; |
| • le dimanche | 29 novembre 2015 | de 10 h. 30 à 11 h. 30. |

Pour le vote à l'urne, vous devez prendre avec vous votre carte de vote (= feuille de réexpédition) et si possible vos enveloppes et bulletins de vote déjà complétés.

Divers

Les citoyennes qui prétendent ne pas avoir reçu de matériel de vote doivent le réclamer auprès du secrétariat communal.

Dans le présent avis de convocation, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.

Veysonnaz, le 12 novembre 2015

L'Administration communale